

Ecole communale des Champs
Grâce-Hollogne

Proposition de décret

visant à lutter contre le harcèlement et
le cyber-harcèlement dans les écoles de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Développements

Vivre ensemble dans une école, c'est vivre avec des personnes différentes les unes des autres. Ces individus ont un passé qui leur est propre, des origines différentes et vivent dans des milieux sociaux qui varient selon chaque cas.

Ces particularités sont à l'origine de la richesse culturelle des classes mais sont aussi la cause de bien des jalousies et discordes.

En effet, dans les écoles, souvent, des groupes d'élèves se forment dans un but bien précis : se sentir plus fort et plus en confiance. La plupart du temps, ces groupes ont pour occupation de harceler des jeunes plus faibles par des moqueries, des brimades ou gestes néfastes et répétitifs.

Ces enfants ou adolescents qui sont pris pour cible n'osent pas toujours en faire part à leurs parents, à leurs professeurs ou même à leurs camarades de classe. Le problème est d'autant plus présent dans les écoles secondaires où le nombre d'étudiants est nettement supérieur et où il est bien plus facile de s'en prendre à une personne sans se faire remarquer, contrairement aux écoles primaires où la population est nettement plus faible et où, forcément, il est moins facile d'agir « en toute discrétion ».

Ces jeunes ciblés par le harcèlement risquent alors de se renfermer sur eux-mêmes, de ne plus avoir envie de s'investir dans le travail scolaire, de faire du sport et même de se rendre à l'école. Ils perdent alors toute confiance en eux, développent des complexes et se sentent donc mal dans leur peau. Tout cela peut, bien sûr, dans les cas les plus graves, conduire au suicide.

Ces harceleurs, souvent, ne se rendent pas compte de la portée de leurs actes et ont tendance à minimiser et nier également le fait que des gestes, paroles et insultes qu'ils profèrent à l'encontre de personnes plus fragiles peuvent avoir de lourdes conséquences pouvant conduire jusqu'à l'irréparable.

Ils sont donc, en quelque sorte, responsables de la mort ou de l'état dépressif de leur victime.

Enfin, à l'heure actuelle, le harcèlement ne se limite pas aux horaires scolaires mais trouve également un prolongement sur la toile par l'intermédiaire d'innombrables réseaux sociaux. Là, on rencontre bon nombre de harceleurs cachés derrière leur écran et masqués par un pseudonyme qui brouille, pensent-ils, leurs pistes.

Bref, derrière son ordinateur, il n'y a plus d'heure pour harceler et les limites que l'on n'ose pas franchir en paroles tombent lorsqu'on utilise la barrière informatique. On appelle cela le cyber-harcèlement.

Aussi, pour lutter efficacement, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contre ces harceleurs et cyber harceleurs, les auteurs de cette proposition de décret souhaitent mettre en place plusieurs propositions concrètes qui permettront d'enrayer ce phénomène de plus en plus présent.

Certaines actions pourront être menées durant toute l'année scolaire :

- Depuis cette année scolaire, un cours d'éducation à la citoyenneté a été mis en place dans nos établissements. Il sera donc demandé aux professeurs dispensant ces cours d'inclure en début d'année quelques séquences consacrées à cette problématique du harcèlement. Les élèves y seront sensibilisés, apprendront à détecter des comportements harcelants et apprendront également à se défendre contre ce phénomène.
- Chaque classe du degré supérieur au niveau primaire et secondaire désignera des personnes « de confiance » qui relèveront les faits de harcèlement constatés dans les écoles car qui mieux que les élèves sont proches des autres élèves. Ils auront également le devoir de faire la part de juger de la gravité des faits en discernant les petites disputes courantes des cas les plus graves.
- Une « boîte à faits » sera placée dans les écoles et contiendra les problèmes relevés.
- Ces problèmes seront alors traités lors d'une réunion mensuelle. Un conseil des élèves sera alors mis en place pour traiter des faits qui se sont produits et selon le degré de gravité, ces éléments seront transmis à la direction qui pourra en aviser les parents et prendre les mesures nécessaires. En cas de problème très grave, une assemblée extraordinaire pourra être ordonnée afin de ne pas laisser en suspens un

cas préoccupant. De cette manière, les harceleurs se sentiront moins en confiance.

- Les écoles produiront des affiches afin de sensibiliser sur la problématique du harcèlement.
- Une campagne contre le harcèlement sera menée par l'intermédiaire d'une petite pièce de théâtre où les élèves construiront un petit scénario traitant de ce sujet et destiné au public primaire ou secondaire.
- Une plateforme internet sera mise en place afin que chaque enfant puisse dénoncer des cas de harcèlement et y trouver de l'aide car certains jeunes n'oseront pas en parler mais ils le feront plus certainement par l'intermédiaire d'un support plus anonyme.

17 mars 2017 – Proposition de décret visant à lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Article 1 – Définition

Pour l'application du présent décret, il y a lieu d'entendre par « harcèlement et cyber-harcèlement », une conduite inadaptée d'un élève envers un autre avec une intention de nuire, la répétition des faits dans la durée ainsi que le déséquilibre des forces en pouvoir (relation dominant/dominé).

Article 2 – Du champ d'application

Cette proposition de décret est appliquée dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Article 3 – Des mesures proposées

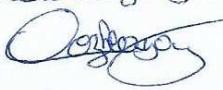
Afin de lutter activement contre le harcèlement dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celles-ci sont invitées à mettre en place les actions suivantes :

- Depuis cette année scolaire, un cours d'éducation à la citoyenneté a été mis en place dans nos établissements. Il sera donc demandé aux professeurs dispensant ces cours d'inclure en début d'année quelques séquences consacrées à cette problématique du harcèlement. Les élèves y seront sensibilisés, apprendront à détecter des comportements harcelants et apprendront également à se défendre contre ce phénomène.
- Chaque classe du degré supérieur au niveau primaire et secondaire désignera des personnes « de confiance » qui relèveront les faits de harcèlement constatés dans les écoles car qui mieux que les élèves sont proches des autres élèves. Ils auront également le devoir de faire la part de juger de la gravité des faits en discernant les petites disputes courantes des cas les plus graves.
- Une « boîte à faits » sera placée dans les écoles et contiendra les problèmes relevés.

- Ces problèmes seront alors traités lors d'une réunion mensuelle. Un conseil des élèves sera alors mis en place pour traiter des faits qui se sont produits et selon le degré de gravité, ces éléments seront transmis à la direction qui pourra en aviser les parents et prendre les mesures nécessaires. En cas de problème très grave, une assemblée extraordinaire pourra être ordonnée afin de ne pas laisser en suspens un cas préoccupant. De cette manière, les harceleurs se sentiront moins en confiance.
- Les écoles produiront des affiches afin de sensibiliser sur la problématique du harcèlement.
- Une campagne contre le harcèlement sera menée par l'intermédiaire d'une petite pièce de théâtre où les élèves construiront un petit scénario traitant de ce sujet et destiné au public primaire ou secondaire.
- Une plateforme internet sera mise en place afin que chaque enfant puisse dénoncer des cas de harcèlement et y trouver de l'aide car certains jeunes n'oseront pas en parler mais ils le feront plus certainement par l'intermédiaire d'un support plus anonyme.

Article 5 – De l'entrée en vigueur

Ce décret sera appliqué dès la rentrée scolaire de septembre 2017

Aliya Ouali <u>Awali</u>	Naya Wild <u>wild</u>
Amme - Lore Lengeli <u>Lengeli</u>	Camille Fraipont 
Richard Roudemsekz <u>RDMK</u>	Abderhakim Bourhail <u>Bourhail</u>
Hedi Ouzaya 	Sucas. Kommeunnenhuysens <u>Sucas.V</u>
Junior Mathusagiza 	Amia Ait M'bach <u>Ait M'bach</u>
Sofia Margouzi <u>Margouzi</u>	Elena Gramme <u>Gramme</u>
Wana Bacq <u>Bacq</u>	Josy Willem <u>Willem</u>
Amnon Maime <u>Maime</u>	Elhan Ines 
Herman Oiane <u>Herman</u>	Berisha Souada <u>Souada</u>
Laura Boufagis <u>Laura</u>	Beira Sedja <u>Sedja</u>